

Politique d'investissement responsable applicable aux fonds, aux mandats et au conseil en investissement



Historique, évolution et actualité de notre démarche d'investisseur responsable

Préambule

Il est préalablement rappelé que dans sa mission de gérant pour compte de tiers, IDAM a l'obligation de travailler dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts de ses fonds et de ses mandants.

Notre société est organisée autour de deux métiers distincts : la gestion de fonds ouverts à tous investisseurs dont les sous-jacents sont des actions cotées (France, Zone Euro, Monde) constituées principalement de petites et moyennes capitalisations boursières et la gestion sous mandat, toutes classes d'actifs, toutes zones géographiques pour le compte d'individus et familles en adéquation avec leur profil de risque, leurs projets et objectifs.

Dans le cadre de nos décisions d'investissement, quelle que soit la classe d'actifs, nous tenons compte de toutes les données disponibles sur un émetteur, au moyen d'une analyse financière interne et externe, de recherches conduites par des prestataires externes et de fournisseurs de données ainsi qu'au travers d'informations collectées lors de nos échanges avec les entreprises.

Par conséquent, au travers de ses politiques d'investissement et objectifs de gestion, le respect

2017 – L'ESG à la création d'IDAM

Dès sa création en date du 03 août 2017, nous avons décidé d'inscrire IDAM dans une démarche ESG proactive et pragmatique. La première étape a consisté à définir un



nombre limité, simples mais pertinents et objectifs de critères afin d'évaluer l'impact ESG des sociétés partenaires et prestataires mais aussi des sociétés dans lesquelles nous investissons.

Notre objectif consiste surtout à encourager les sociétés qui partagent notre écosystème à engager des réflexions pratiques sur ces questions essentielles.

Car la stratégie de développement d'IDAM est fondée sur notre conviction que la croissance économique est portée, avant tout, par celle des PME et ETI.

Nous connaissons bien ces sociétés et nous savons donc que l'adoption d'une politique en matière d'ESG ne s'est pas toujours inscrite parmi leurs premières priorités.

Par conséquent, notre objectif consiste à leur faire prendre conscience que nous sommes sensibles à ces aspects. Nous recherchons ainsi à les convaincre de l'intérêt d'adopter a minima une politique d'engagement à l'égard de quelques critères qui peuvent par exemple prendre un sens particulier dans la conduite de leurs affaires ou dans le secteur d'activité auquel elles appartiennent.

In fine, nous visons à ce que les sociétés concernées rédigent des politiques en matière d'ESG, les respectent et les fassent respecter car c'est un facteur structurant pour l'organisation et la gouvernance de leurs activités et par conséquent positif dans le regard de l'investisseur de long terme et pour compte de tiers que nous sommes.

2018 – Le temps de l'engagement au travers de la signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) se sont constitués sous l'égide des Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire pris par les investisseurs, pour la prise en compte de critères ESG.

L'initiative PRI coopère avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'investissement responsable. Elle vise à déterminer les liens entre les investissements et les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et à aider les signataires à incorporer ces questions à leurs décisions relatives à l'investissement et à l'actionariat.

Concrètement, les six grands principes à suivre sont les suivants :

- 1 Nous intégrerons les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse des investissements.
- 2 Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionariat.
- 3 Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
- 4 Nous encouragerons l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
- 5 Nous coopérerons pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes.
- 6 Nous rendrons chacun compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

Pour contribuer à progresser dans ses réflexions, dans ses actions et dans la structuration de ses initiatives, IDAM a décidé de signer les PRI.

Cette signature entérinée officiellement le 24 mai 2018 auprès de cette association internationale parrainée par l'ONU a permis de matérialiser la volonté d'engagement d'IDAM en matière d'investissement Responsable et Durable et aussi le choix de la transparence vis-à-vis de ses clients, de ses fournisseurs et plus largement du public.

Alors qu'il n'était pas obligatoire, nous avons volontairement rédigé notre premier reporting dès 2019 au titre de l'exercice 2018 afin d'obtenir sans attendre, un premier Assessment Report (évaluation sur une échelle de score de A+ à E) nous permettant d'évaluer l'état de notre démarche ESG et les axes de progrès à explorer.

Dans les 3 modules évalués, le score d'IDAM a été le suivant.

Score 2018

Summary Scorecard

AUM	Module Name	Your Score	Your Score	Median Score
	01 Strategy & Governance	C		A
Direct & Active Ownership Modules				
10-50%	10. Listed Equity - Incorporation	E		B
10-50%	11. Listed Equity - Active Ownership	E		B

Parallèlement, nous publions notre premier rapport dans le cadre de l'article 173 VI de la loi n°2015- 992 sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte au titre de ce même exercice.



2019 – La poursuite de la structuration de notre démarche ESG, un processus en progression

Sur la base de cette première évaluation, nous avons pu tirer certains enseignements et poursuivre notre progression.

Nous avons notamment adopté une politique d'exclusion de tout investissement direct dans certaines sociétés :

- les émetteurs impliqués dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes interdites par des conventions internationales ratifiées par la France (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques, armes chimiques)
- les entreprises du secteur du tabac ;
- les sociétés dont plus de 30 % de la production d'électricité est générée à partir du charbon

Nous avons aussi utilisé de nouvelles ressources et référentiels externes pour améliorer la prise en compte des risques ESG dans la sélection des émetteurs d'une part et des fonds d'autre part.

En conséquence, nous avons pu mesurer l'impact des nouvelles mesures prises par une amélioration sensible du score de l'Assessment Report par les PRI dans chacun des 3 modules évalués.

Score 2019

Summary Scorecard



2020 – Une première mise en œuvre de l'intégration des critères ESG

Depuis 2020, IDAM a décidé d'entrer dans une phase d'intégration plus active des facteurs ESG dans ses processus d'investissement. Ainsi, nous avons étudié la possibilité de faire évoluer certaines de nos stratégies d'investissement en direction de l'ISR en recherchant les angles et principes le plus pertinents afin d'allier performance financière et extra-financière à long terme.

Or, dans le contexte de pandémie mondiale officiellement déclarée comme telle par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) à partir du 11 mars 2020, la création du label « Relance » s'est imposé pour IDAM comme un nouveau jalon intermédiaire en alignement parfait avec ses valeurs sur le chemin de ses réflexions relatives à l'ISR.

Lancé le 19 octobre 2020 par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance dans le cadre du plan de relance de l'économie française, le label « Relance » vient

reconnaître les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotés ou non.

L'objectif est d'orienter l'épargne des épargnants et des investisseurs professionnels vers ces placements qui répondent aux besoins de financements de l'économie française consécutifs de la crise sanitaire.

Les fonds labellisés doivent en outre respecter un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG), incluant notamment l'interdiction du financement d'activités charbonnées et le suivi d'une note ou d'un indicateur ESG.

Le 14 décembre 2020, IDAM SMALL FRANCE, IDAM SMALL EURO et IDAM ARMONIA ont obtenu le label Relance.

Avec cette labellisation, nous avons pris la décision de franchir une nouvelle étape en plaçant IDAM dans une dynamique plus active tant sur le plan du processus de sélection des investissements que sur celui de la politique de vote de la société (disponible sur le site de la société), emportant également un renforcement de la politique d'exclusion (disponible sur le site de la société) concernant les activités liées au charbon.

Méthodologie : Intégration des critères ESG dans les processus d'investissement, de sélection et de conseil

Fonds IDAM et sélection de valeurs

À présent, dans le cadre de la gestion des fonds, le processus de décision d'investissement de l'équipe de gestion d'IDAM intègre l'analyse financière fondamentale comme extra-financière. Ainsi, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'approche ESG d'IDAM est basée sur l'analyse de Sustainalytics et le Morningstar Sustainability Score.

Sustainalytics est un organisme indépendant de recherche, de notation et d'analyse environnemental, social et de gouvernance. Sustainalytics fournit des scores ESG sur les entreprises, qui sont évaluées au sein de leurs groupes de pairs au niveau mondial. Le score ESG de chaque entreprise est classé en fonction du degré de risque qu'il présente par référence à son groupe de pairs Sustainalytics.

L'échelle de score varie de négligeable à grave (ou sévère). L'obtention du score négligeable équivaut à une entreprise qui obtient un score bien inférieur à la moyenne de son groupe de pairs et sévère équivaut à une entreprise



qui obtient un score bien supérieur à la moyenne de son groupe de pairs.

En matière de risque ESG, la répartition est établie annuellement dans les plages suivantes au sein de chaque groupe de pairs :

- Négligeable (les meilleurs 5%)
- Faible (les 11% suivants)
- Moyen (les 68% suivants)
- Élevé (les 11% suivants)
- Grave/Severe (les pires 5%)

Chaque mois, le score de risque ESG d'une entreprise est comparé à l'échelle de son groupe de pairs et Morningstar répertorie les Score ESG des titres sous-jacents au portefeuille pour calculer une note globale (Sustainability Score).

Plus spécifiquement, les notations de risque ESG de Sustainalytics, utilisées par l'équipe de gestion dans son processus de sélection de valeurs, mesurent les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) non gérés d'une entreprise. L'exposition d'une entreprise à ces risques est basée sur son sous-secteur.

Par exemple, une société pétrolière et gazière serait très exposée au risque carbone tandis qu'une société de logiciels est soumise à des risques de cybersécurité et de confidentialité des données.

Sustainalytics analyse plus de 1.300 points de données pour évaluer dans quelle mesure l'entreprise gère ces risques. Cela comprend le screening quotidien de plus de 700.000 nouvelles pour identifier les controverses pertinentes, ce qui peut indiquer que les initiatives de gestion de l'entreprise étaient insuffisantes ou inefficaces.

La note de risque finale de la société indique son risque ESG total non géré.

Dans le cas d'un risque élevé ou sévère, l'entreprise contribuera négativement à la note globale du portefeuille. De même, si la note d'une entreprise déjà présente dans le portefeuille se dégrade, elle contribuera à dégrader la note globale du portefeuille mais l'équipe de gestion demeurera libre de la conserver compte tenu que son objectif en matière d'ESG est fixé par rapport à la note globale du portefeuille.

Par conséquent, toute valeur appartenant au périmètre éligible de chaque fonds pourra entrer ou demeurer dans la composition du portefeuille quelle que soit sa note de risque finale, étant entendu néanmoins que l'équipe de gestion vise à ce que la note globale du portefeuille soit meilleure que celle de son univers d'investissement.

Le taux d'analyse ou de notation extra financière, calculé en pondération ou nombre d'émetteurs, est supérieur à :

- 90% pour les titres émis par de grandes capitalisations sélectionnés par l'équipe de gestion ;

- 75% pour les titres émis par de petites et moyennes capitalisations sélectionnés par l'équipe de gestion

Sélection de fonds de tiers et conseil en investissement

Au-delà des titres vifs, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat ou de conseil en investissement, l'équipe de gestion d'IDAM tient compte des critères ESG afin de permettre à ses clients de mesurer les facteurs de risque ESG des investissements existants comme de ceux qui peuvent être appelés à entrer dans la composition de leurs portefeuilles.

La plateforme d'investissement et de recherche Morningstar Direct, nous offre un accès instantané aux données ESG afin notamment de satisfaire aux préférences de nos clients en matière d'investissement durable.

Nous sommes donc en mesure de sélectionner les investissements en utilisant plusieurs ensembles de données clés, ainsi que les notes de durabilité exclusives de Morningstar.

Morningstar base sa note de durabilité au niveau d'un fonds sur la note de risque ESG attribuée par Sustainalytics. La note de risque ESG est un indicateur des principaux risques liés aux enjeux ESG auxquels une entreprise est exposée, mesuré à la même échelle dans tous les secteurs d'activité. La note de durabilité au niveau du fonds évaluera le niveau de risque ESG inhérent à un portefeuille par rapport au groupe de pairs d'un fonds défini par Morningstar (une note de risque ESG faible équivaut à 5 globes et une note de risque ESG élevée équivaut à 1 globe).



Source : Morningstar Direct™



Le label « Faibles émissions de carbone » de Morningstar (« Low Carbon Designation ») permet d'identifier les fonds bien positionnés pour transiter vers une économie sobre en carbone. Pour obtenir ce label, un fonds doit avoir une faible exposition au risque carbone et utiliser peu d'énergies fossiles.



Source : Morningstar Direct™

Enfin, Morningstar nous permet d'évaluer l'exposition d'un portefeuille à une gamme d'activités commerciales controversées, telles que les armes légères, le tabac, l'alcool, le charbon thermique, etc.

Informations connexes et complémentaires

Il convient de noter que nous continuons à utiliser à titre accessoire et complémentaire à Morningstar, les ressources mises à notre disposition par les bureaux de recherche avec lesquels nous travaillons.¹

La présente politique est complétée par la politique d'engagement actionnarial et de vote d'IDAM ainsi que par la politique d'exclusion et par les rapports sur la finance durable (SFDR – Règlement Disclosure) et sur la transition énergétique pour la croissance verte (autrement appelé « Article 173 » Politique de prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance).

Tous ces documents sont accessibles et consultables sur le site internet de la société www.id-am.fr

¹ Pour les besoins de ses activités, IDAM finance la recherche de partenaires spécifiques comme (IDMidCaps, Oddo BHF)



I D A M

Société de gestion de portefeuille
83 Boulevard Malesherbes 75008 Paris – FRANCE
S.A.S. au capital de 775 250 euros
RCS Paris 830637898
Tél. : +33 (0)1 80 48 80 22

Agrément n° GP 17000023